

**DP-2023-10 – SMSLCS – ACCORD D’ATELIER NATIONAL – SERVICES DE PRISE EN
CHARGE DU SEVRAGE
QUESTIONS ET RÉPONSES 3**

1. Pour (la DP) 2023-10, faut-il englober toutes les substances, ou pouvons-nous nous en tenir aux plus nocives? Cette dernière démarche serait beaucoup plus réalisable, vu les délais stipulés.

Réponse : Les soumissionnaires peuvent proposer une démarche qui leur semble raisonnable en fonction des délais stipulés. Toutes les soumissions seront examinées, et la réalisabilité des démarches envisagées sera rigoureusement évaluée avant l’arrêt de la décision.